

de toute la création et Médiateur unique entre Dieu et l'Univers. Sa témérité ayant reçu son juste salaire, depuis lors, il n'a plus qu'une ambition, qui est de supplanter Celui dont il envie le trône, ou du moins de lui ravir autant de sujets qu'il peut, en précipitant les hommes, frères de Jésus Christ, dans l'abîme qu'il s'est creusé lui-même.

Sa défection suprême est de se faire adorer ; mais lorsqu'il n'y peut réussir, il se fait nier, et le résultat est le même quant à l'homme. Qui ne croit pas au diable, cesse de croire à l'enfer et se précipite dans l'immoralité pour assouvir ses passions. Et Satan triomphe, parce qu'il pourra contenter, sur ce rachat au prix du Sang du Christ, la haine qu'il porte au Verbe Incarné et à sa Mère.

A part les vrais fidèles, le monde se divise aujourd'hui en deux catégories : ceux qui adorent le Diable, sous le nom de Lucifer ou de Satan, auxquels il faut joindre la foule des Spirites, moins conscients de la voie qu'ils suivent ; et ceux qui ne croient ni au Diable ni à la vie future, auxquels se rattachent cette multitude de chrétiens qui, admettant en théorie la croyance aux démons, la rejettent en pratique et raisonnent en conséquence.

Tu n'iras pas loin pour les rencontrer, ces sceptiques toujours prêts à rire de la *foi naïve* de nos ancêtres, qui avaient le tort de suivre ingénument les enseignements de l'Eglise, aussi bien sur l'action visible des esprits de ténèbres, par eux-mêmes directement, ou par leurs rapports avec les sorciers, les devins, les maléficiers de toute sorte. Ils sont légion autour de nous, et ce sont eux qui ont provoqué tes doutes et mon intervention.

Pour te démontrer combien nos pères dans la foi étaient justifiés dans leurs sentiments, et combien au contraire se montrent ignorants ou insoumis aux enseignements de l'Eglise ceux que je combats ici, voyons un peu ce qu'ont décrété les conciles, ces assises solennelles dont le Saint-Esprit ne peu se désintéresser sans faillir aux promesses de Jésus-Christ : *les portes de l'enfer ne prévaudront pas—non prævalebunt* :

« En 506, le Concile d'Agde, et celui d'Orléans, en 511, défendent de recourir aux divinations et excommunier les devins. Vers 586, le Concile d'Auxerre défend d'acquitter des vœux auprès des arbres, des buissons ou des fontaines ; en 589, le Concile de Narbonne retranche les sorciers du nombre des fidèles ; il ordonne qu'ils soient fouettés publiquement.

« Un concile tenu à Reims, en 625, avertit les sorciers et les